

Asile : le boom des MENA

Les mineurs étrangers non accompagnés affluent : +962% en octobre

● L'afflux des demandeurs d'asile entraîne une arrivée massive de mineurs non accompagnés : en octobre, 563 migrants ont déclaré qu'ils avaient moins de 18 ans, c'est dix fois plus qu'un an avant ! Ils bénéficient d'une protection maximale, alors que les autorités suent pour les accueillir tous.

> Mineurs étrangers : dix fois plus nombreux en octobre. Le mois passé, 563 mineurs étrangers non accompagnés (ces MENA sont donc des enfants ou ados arrivés ici non accompagnés d'un parent majeur) ont frappé à la porte de l'Office des étrangers. Un record et... 962 % de hausse par rapport aux 53 arrivées d'octobre 2014. Après dix mois, 1.725 MENA ont été comptabilisés contre 486 pour toute l'année 2014... Le total du seul mois d'octobre 2015 dépasse donc largement celui des douze mois de 2014 !

> Les faux mineurs : 40 % en 2014. Mieux protégés que les adultes, au point que certains se rajeunissent. L'an dernier, 40 %, soit 318 des 894 jeunes qui s'étaient déclarés MFNA, avaient en fait 18 ans ou plus. « On le découvre après des examens osseux, mais les résultats de ces tests d'âge ne sont parfois disponibles que plusieurs mois après l'inscription. La répartition par groupe d'âge peut donc évoluer dans le temps », dit l'Office. Pour les dix premiers mois de

2015, on en est à un ratio provisoire de 20 à 25 % de faux MENA.

> Surtout des Afghans... et des garçons : la proportion de jeunes Afghans est phénoménale. Syriens et Irakiens complètent le top 3 en 2015. En 2014, 71 % de ces mineurs étaient des garçons. Ils sont plus de 90 % cette année.

> Des histoires déchirantes : il s'agit parfois d'enfants que leur famille envoie, priant pour qu'ils trouvent chez nous un avenir meilleur. Mais ce sont aussi des enfants abandonnés, dont les parents ont été tués ou menacés de mariage forcé, d'excision, d'assassinat dans leur pays. Ils ont en tout cas vécu des situations traumatisantes : on estime que 60 à 80 % des filles ont été abusées pendant leur périple et plus d'un MENA sur cinq est diagnostiqué avec des « vulnérabilités spécifiques ».

> Leur trouver des places d'accueil devient compliqué : un MENA est pris en charge par un service de tutelle qui l'envoie dans un centre d'accueil et lui désigne un tuteur (lire ci-contre). Ils peuvent aussi être placés en famille d'accueil.

Leur afflux oblige à créer au moins 150 nouvelles places chaque mois. Il n'y a pas que le fédéral qui les prend en charge, des associations et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont aussi leur rôle. Pour l'hébergement : création de places

supplémentaires dans des centres qui dépendent de la FWB, prises en charge dans des familles d'accueil (30 de plus actuellement). « Le ministre va se concerter avec Fedasil pour créer des places en plus par la mise en commun de moyens, à concurrence de 130 places maximum », explique le cabinet de Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse. Parmi les pistes, un accueil de MENA plus âgés (15-17 ans) dans des structures de la FWB basées non loin de dispositifs Daspa qui permettent une scolarité adaptée. Car la Fédération scolarise aussi les primo-arrivants. Des fonds sont régulièrement libérés pour créer de nouveaux dispositifs d'accueil (daspa) et des heures supplémentaires de cours de français (100.000 en tout dès janvier)

> Quel est leur avenir chez nous ? Le mineur peut introduire une demande d'asile ou d'autorisation de séjour pour raisons humanitaires, motifs médicaux, etc. Si, à 18 ans, il n'a pas de titre de séjour valable, il risque l'expulsion. Ceux qui ont été envoyés par leurs parents pour trouver ici une vie plus confortable (« réfugiés économiques ») ont peu de chances de rester. On les motive alors à un retour volontaire dans leur pays, avec un accompagnement approprié. ■

DIDIER SWYSEN

LE GOUVERNEMENT A LIBÉRÉ 1,5 MILLION

Des renforts pour les tuteurs qui sont débordés

Le service des tutelles se voit confronté à un nombre croissant de MENA. « Nous enregistrons plus de 500 signalements par mois et le nombre de tutelles en cours a dépassé les 2.000 », avoue Koen Geens, le ministre de la Justice. « Un courrier a été adressé à l'ensemble des tuteurs pour leur demander s'ils étaient disposés à augmenter leur nombre de tutelles. Plusieurs ont réitéré leur disponibilité. Plus de 400 personnes ont aussi ré-

pondu à un appel à candidatures. Les procédures de sélection sont en cours et les candidats retenus suivront une formation de base. »

Le ministre rappelle que le gouvernement a décidé, en septembre, d'octroyer

1,5 million d'euros supplémentaires au service, en vue de renforcer le personnel et de recruter des tuteurs professionnels. Précisons que les MENA les plus jeunes et les plus vulnérables se voient attribuer un tuteur en priorité.

Au député Stéphane Crusnière (PS) qui s'inquiète que de plus en plus de tuteur néerlandophones s'occupent de dossier de jeunes qui sont en Wallonie (« C'est systématique pour les Syriens et Irakiens », dit-il), le ministre a répondu que le rôle linguistique est déterminé par la procédure à l'Office des étrangers mais les tuteurs doivent, dans la mesure du possible, être capables de travailler dans les deux langues. ■

D.SW

Mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

Top 5 des nationalités en 2014

1. Afghanistan.....	221
2. Guinée	108
3. Érythrée.....	82
4. Syrie.....	61
5. RD Congo	57

Total des MENA enregistrés en 2014 **486**

Top 5 des nationalités en 2015

1. Afghanistan.....	889
2. Syrie	344
3. Irak	162
4. Somalie.....	93
5. Guinée	37

Total des MENA enregistrés en 2015 **1.725**

Ces chiffres proviennent des rapports du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA)